

## ENGAGEMENT

31



### Érosion de l'assiette fiscale et transfert des bénéfices

Nous attendons avec intérêt les recommandations de l'OCDE [concernant l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéfices] et nous nous engageons à prendre les mesures individuelles et collectives nécessaires. Nous décidons de travailler ensemble pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices et de veiller à ce que les règles internationales et nos propres règles en matière fiscale ne permettent pas aux entreprises multinationales de réduire le montant global de leur impôt en transférant artificiellement leurs bénéfices vers des juridictions où la fiscalité est faible ni ne les y encouragent. Les travaux actuellement menés par l'OCDE nécessiteront que l'ensemble des acteurs, y compris les pays en développement, s'engagent durablement.

*Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 24*

32



### Propriété effective

Nous convenons de publier des plans d'action nationaux visant à permettre aux autorités fiscales et aux services opérationnels et répressifs d'accéder aux informations sur les personnes qui détiennent réellement les sociétés et les fiducies et en tirent profit, par exemple par le biais de registres centralisés sur la propriété effective des entreprises.

*Lough Erne, 2013, Communiqué des chefs d'État du G8, paragr. 3*

33



### Lutte contre la corruption

Nous mettrons en œuvre dans leur intégralité nos lois contre la corruption d'agents publics étrangers et, conformément aux principes de notre droit national, nous mènerons des enquêtes rigoureuses sur les cas de corruption de fonctionnaires étrangers et engagerons des poursuites, s'il y a lieu.

*L'Aquila, 2009, Un leadership responsable pour un avenir durable, paragr. 30*